



## **Primes : la direction de l'IRSTEA refuse le débat !**

Avant son départ le Président Bournigal voudrait absolument laisser un cadeau empoisonné à l'Institut : il veut faire passer en force un projet de note de service (NS) modifiant le système de primes des corps d'ingénieurs et personnels techniques « recherche » de l'Etablissement<sup>1</sup> rejeté par l'ensemble des représentants du personnel (RdP). A peine ce projet de NS venait-il d'être dévoilé aux RdP en commission carrières (le 1<sup>er</sup> juin) que le Pdt a décidé, malgré la levée de bouclier suscitée par son contenu, de le faire voter en Comité Technique d'Etablissement (CTEP) dès le 13 juin, sachant pertinemment que tous les représentants du personnel ne pourraient que voter CONTRE. Refusant la demande des RdP de poursuivre la concertation sur ce projet de NS, dans le cadre de la discussion globale sur la politique indemnitaire à l'IRSTEA entamée avec la DRHRS, le Pdt Bournigal a convoqué une nouvelle réunion du CTEP le 26 juin pour mettre un point final à la consultation du CTEP sur ce projet de NS. Il sera ainsi en mesure, d'un point de vue strictement réglementaire, de publier cette NS, la consultation du CTEP étant réputée avoir eu lieu.

***Il s'agit d'un simulacre de concertation : expédier en moins d'un mois la discussion sur un texte aussi important et aussi sensible pour les personnels qu'une réforme du régime indemnitaire d'une grande partie d'entre eux – ingénieurs et personnels techniques « recherche » – est proprement scandaleux ! Et nul doute qu'elle utilisera les mêmes méthodes expéditives en ce qui concerne les Chargés et Directeurs de Recherche pour lesquels elle prépare un retour de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, ex-Prime d'Excellence Scientifique) !***

## **Des méthodes inacceptables !**

Cette précipitation de la direction de l'IRSTEA est d'autant plus inacceptable que :

- 1) Les arrêtés du ministère de la recherche permettant la mise en application du RIFSEEP aux personnels des EPST ne sont toujours pas sortis, et la circulaire de la ministre aux directions d'EPST leur donnant des instructions pour cadrer la mise en œuvre non plus ! Tant que les arrêtés ministériels ne sont pas sortis la direction ne peut pas publier sa NS ; quant à la circulaire de cadrage venant du ministère, il est tout de même curieux que la direction n'attende même pas de la connaître !
- 2) Sur l'insistance des représentants du personnel, la direction avait accepté que la concertation porte sur le sujet « politique indemnitaire » et traite simultanément de toutes les catégories de personnels en fonction dans l'Etablissement en essayant d'avoir une vision d'ensemble. En décidant aujourd'hui de clore le sujet pour les ingénieurs et personnels techniques « recherche » alors que rien n'est encore bouclé ni pour les CR et DR ni pour les corps d'ingénieurs et techniciens « Agriculture », la direction trahit ses engagements et s'enferme dans une vision fragmentée et catégorielle de la politique indemnitaire de l'Etablissement (bonjour la cohérence !).

---

<sup>1</sup> Mise en application du RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ....

## **Un contenu inacceptable !**

Ce projet de NS RIFSEEP pour les personnels ingénieurs et techniciens de statut Recherche est au-delà même de ce qu'on avait imaginé : la direction de l'IRSTEA entend utiliser sans retenue toutes les possibilités de modulation des montants de primes de ce nouveau système (bien plus importantes encore qu'avec la PPRS), notamment pour attirer des fonctionnaires venant de l'extérieur, et octroyer des « bonus » comme bon lui semble, sans garde-fous, en toute opacité (c'est le Président qui décide !). Bref, tout le contraire de ce que réclamaient les syndicats : utiliser les marges de manœuvre financière pour relever les montants de base des primes « recherche » (tellement sous-dimensionnées !), avec comme objectif prioritaire de réduire les inégalités. Cf. motion votée à l'unanimité des RdP lors du CTEP du 11 mai.

Alors que les énormes disparités sur les montants des primes entre les personnels constituent une épine dans le pied de l'Etablissement et minent sa cohésion sociale, la direction ne propose rien pour s'attaquer au problème ! Sa seule préoccupation est de faire des traitements de faveur à quelques-uns, cadres de l'Etablissement ou fonctionnaires d'autres administrations pour les attirer (pour combien de temps ? et à quel prix en terme de démotivation de leurs collègues ?) dans l'Etablissement ! Et également d'avoir des moyens de pression sur les agents.

**La direction de l'IRSTEA refuse d'avoir un débat de fond sur la politique indemnitaire au sein de l'Etablissement, et de s'engager sur des objectifs et un plan de résorption des disparités de primes au sein de l'Institut.**

Nul doute que ce sera le même refus de dialogue de la part de la direction sur le dossier des primes des Chargés et Directeurs de Recherche qui arrive lui aussi dans les instances.

### ***Une seule solution : se mobiliser tous ensemble !***

- **en signant et en faisant signer la pétition qui vous sera proposée**
- **en participant aux rassemblements qui seront organisés le 26 juin au moment du CTEP, à Antony et dans les autres centres**
- **en exprimant, chacun à sa façon, ce que nous inspire « l'excellence en gestion RH » de notre direction dans le sondage en cours, notamment en ce qui concerne la qualité du dialogue social...**

NB tous les agents sont concernés, y compris ceux en CDD : à l'initiative des syndicats, leur salaire mensuel est calculé en ajoutant le montant de la prime de base à taux 100 que touchent les fonctionnaires du corps de titulaire de même niveau

*Intersyndicale IRSTEA, le 20 juin 2017*